



Ville de Rouen

Vers un nouvel Agenda 21

Ma ville,
C'est ma
planète



agenda 21
S'impliquer pour une ville durable



Table des matières

Propos liminaire.....	3
1. La lutte contre le dérèglement climatique	5
Une politique engagée.....	5
Des défis pour l'avenir.....	5
Les exemples d'actions concrètes	6
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	7
D'une ville ouverte à la nature.....	7
À une BiodiverCité !.....	7
Les exemples d'actions concrètes	7
3. La cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de toutes et tous	8
La Politique de la Ville, le pilier social du développement durable.....	8
Des quartiers, une seule Ville.....	8
Les exemples d'actions concrètes	9
4. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	10
5. Le processus de développement durable de la ville.....	11
6. Vers un Agenda 21, nouvelle génération	13
Quels axes prioritaires pour l'Agenda 21 ?	13
Comment construire et faire vivre le second plan d'actions de l'Agenda 21 ?	13
Les principales étapes de la démarche d'élaboration du futur plan d'actions.....	14

Propos liminaire

Ce document constitue un regard extérieur, porté sur les actions de la Ville de Rouen, exprimé à partir de la lecture d'un ensemble de documents, plus d'une quarantaine, transmis par la Mission Développement Durable et Lutte contre les Discriminations (MDDL) au Cabinet de conseils L'ATELIER.

Il n'a pas vocation à être exhaustif mais vise plutôt à illustrer la diversité de l'action municipale concourant aux objectifs de l'Agenda 21 « Ma ville, c'est ma planète » adopté lors de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2011.

Cette vision d'ensemble a suscité des questionnements qui alimenteront la construction du nouvel Agenda 21 rouennais. Ce document se veut ainsi le support de la transition entre le premier Agenda 21 et le deuxième, attendu pour la fin de l'année 2016.

Organisé autour des cinq finalités du développement durable, telles que définies dans le cadre de référence national, ce rapport souligne les forces de la démarche en cours et les axes d'amélioration relatifs à :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il s'attache aussi à aborder les cinq déterminants méthodologiques décrits dans ce même référentiel Agenda 21 national :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée.

Liste des documents étudiés

- **Documents cadre :**
 - Agenda 21
 - Charte de l'Arbre
 - Convention TEPCV et son avenant
 - Dossier de demande d'aide à l'animation TEC
- **Rapports d'activités :**
 - Bilan 2013/2015 Egalité femmes/hommes
 - Etat d'avancement Politique de la Ville (mars 2016)
 - Atelier Santé Ville (2014)
 - Rapport de développement durable 2015
 - Rapport d'analyse dans la cadre de la reconnaissance Agenda 21 Local France
- **Enquête :**
 - « Développement Durable » auprès des habitants – 2009 & 2015
 - « Développement Durable » auprès des agents – 2009
- **Notes « projet » :**
 - Parler Babin
 - Rénovation des serres du Jardin des Plantes
 - Programmation artistique « Rouen Impressionnée »
 - L'ESS à Rouen
 - Programme LabFab 2016
 - Plateforme interventions précoces (autisme)
- **Rapports préalables au vote de délibérations :**
 - Contrat de Ville
 - Contrat Local de Santé
 - Ville amies des enfants
 - Rénovation des serres du Jardins des Plantes
 - Gestion différenciée, parcelle expérimentale et partenariat Ville/Université/Métropole
 - Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes
- **Documents de communication interne :**
 - Cahier de référence « Comprendre l'organisation des services de la Ville de Rouen »
 - Newsletter 12/2015, Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
 - Newsletter 01/2016, Direction des Temps de l'Enfant
- **Communiqués/dossiers de presse :**
 - Journée de l'Economie Sociale et Solidaire 2015
 - Convention « Ville amie des enfants »
 - CitésLab (x4)
 - Application Sonothèque
 - Office de Commerce et de l'Artisanat
 - Lecture (venue Ministre de la Culture)
 - Création d'une maison de quartier (Cloître des Pénitents)
 - Insertion sociale sur Rouen Impressionnée
 - Contrats Partenaires Jeunes
- **Articles de presse :**
 - Monnaie locale
 - Les Lombardines
 - Rénovation des serres du Jardin des Plantes (x2)
 - Réserve de biodiversité

1. La lutte contre le dérèglement climatique

Une politique engagée

En matière de lutte contre le changement climatique, la ville de Rouen s'est dotée d'objectifs chiffrés clairs et fixés dans le temps en s'appropriant les objectifs du « 3x20 » et du « Facteur 4 » :

- Diminution de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- Diminution de 20% de la consommation finale d'énergie à l'échelle de la Ville,
- Hausse de 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.

Pour ce faire, des politiques d'efficacité et de sobriété énergétiques ont été menées afin, à titre d'exemple, de promouvoir la mobilité douce, développer le recours aux énergies renouvelables via des réseaux de chaleur ou encore rénover l'éclairage public.

L'ensemble des actions engagées dans ce cadre sont consolidées par des dispositifs tels que le Plan Climat Energie Territorial (adopté en 2013) dans le cadre d'une labellisation Cit'ergie (niveau Cap Cit'ergie obtenu fin 2013), la reconnaissance « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ou encore la signature des Conventions des Maires « pour une énergie locale durable » (2013) et « pour l'adaptation au dérèglement climatique » (2015). Ces nouveaux engagements ont notamment mis en exergue l'impérieuse nécessité pour la Ville de poursuivre la rénovation énergétique de ses propres bâtiments et d'y dédier des investissements sans précédent.

Ainsi, la dizaine d'opérations prévues initialement dans l'Agenda 21 ont pu être complétées par d'autres actions en cours de mise en œuvre, en maturation et/ou en développement :

- la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de la Politique de la Ville,
- le dispositif d'accompagnement pour l'amélioration de l'éclairage chez les commerçants,
- le soutien des particuliers optant pour des logements neufs sobres par le biais d'une fiscalité avantageuse, ...

Des défis pour l'avenir

La Ville de Rouen porte une politique ambitieuse qui l'engage en tant que maître d'ouvrage et en tant que partenaire (des bailleurs par exemple). Un des principaux enjeux des politiques de transition énergétique réside dans la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes et les changements de comportement des habitants. Les enquêtes menées auprès des habitants, en 2009 et 2015, mettent en évidence le sentiment de coresponsabilité des rouennais et des rouennaises. Ces derniers déclarent d'ailleurs effectuer un certain nombre d'écogestes. Pour autant, il semble que la question de la modification des habitudes du quotidien reste un chantier ouvert. L'exemple des Pédibus est en ce sens assez illustrant : le nombre de lignes ouvertes et de lignes en fonctionnement n'a guère évolué depuis 2011 et reste en-deçà de l'objectif initial de généralisation à l'ensemble des écoles.

Comment activer, sur le long terme, les changements de comportement des populations rouennaises est l'une des questions que l'Agenda 21 à venir doit intégrer. Les études sur la psychologie positive livrent des pistes à investiguer : communication d'engagement, échanges pairs à pairs, valorisation des bonnes pratiques, ...

En 2016, la lutte contre le changement climatique reste d'actualité. Elle est complétée par la problématique de l'adaptation. **Quel sera le contexte climatique rouennais en 2050 ? Hauteur de la Seine, faune, flore, typologie des précipitations, circulation de l'air, ... sont autant d'items qui peuvent être interrogés dès maintenant pour anticiper l'urbanité des générations d'habitants à venir.** Le CEREMA peut, avec d'autres, s'avérer être un partenaire pertinent en la matière.

Les exemples d'actions concrètes

Parmi les actions du plan 2011-2014 de l'Agenda 21, il est possible de citer sans exhaustivité :

- Tendre à la généralisation des pédibus à l'ensemble des écoles primaires
- Refonder la politique de stationnement de la Ville
- Elaborer puis mettre en œuvre un schéma directeur des aménagements cyclables
- Favoriser l'usage des véhicules électriques - y compris des deux roues - et aider à l'installation de bornes de rechargement sur le territoire
- Suivre les objectifs des bailleurs sociaux en matière de réhabilitation
- Intégrer les énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur de la Ville à hauteur de 50%

Parmi les nouvelles actions qui pourraient être valorisées ou développées, il est possible de citer :

- Poursuivre les coopérations sur les thèmes de l'énergie et du climat
- Mettre en œuvre l'action « Commerçants éclairés »
- Procéder à une nouvelle démarche de « quartier homogène » en lien avec la Métropole
- Mettre œuvre le dispositif expérimental « Passeports énergie » dans le cadre de TEPCV
- Développer un programme d'accompagnement de familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone
- Concevoir puis développer un cadre pour l'accompagnement du développement du solaire photovoltaïque participatif
- Elaborer un plan de lutte contre la précarité énergétique
- Poursuivre la sensibilisation des publics scolaires aux économies d'énergie et au dérèglement climatique (sur les temps scolaires et périscolaires)

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

D'une ville ouverte à la nature...

Depuis 2011, la Ville de Rouen a concentré son action autour du déploiement d'un plan de « gestion différenciée » de ses espaces verts urbains et de l'abandon de l'usage de produits phytosanitaires « Zéro Phyto » à l'ensemble de son territoire.

Ces opérations ont été renforcées par d'autres démarches :

- le réaménagement des jardins, squares ou parcs publics en veillant à la réintroduction de plus de biodiversité,
- l'accompagnement de la mise en œuvre de jardins partagés et d'un verger participatif,
- l'adoption d'une charte de l'arbre urbain,
- des actions de sensibilisation à la nature, au jardinage et à l'environnement auprès des publics scolaires ou encore dans le cadre du Festival Graine de Jardin.

Une des actions phare en la matière concerne l'ambitieuse opération de réaménagement du Jardin des Plantes. Il s'agit ici d'une action particulièrement intéressante puisqu'elle croise les questions de biodiversité, d'ouverture aux publics et de programmation culturelle, faisant de cet espace un lieu à vocation hautement durable.

À une BiodiverCité !

C'est ainsi une « BiodiverCité » qui semble se dessiner, soutenue par des initiatives citoyennes qui viennent encore enrichir les politiques publiques, à l'image du Fil vert du quartier de la Croix de Pierre ou de l'installation de ruches en Ville.

Pour aller plus loin encore, des actions de sciences participatives pourraient être déployées sur la ville, aux côtés des écoles (temps périscolaires), dans les quartiers en Politique de la Ville, pour sensibiliser aux enjeux de la nature parfois dite « ordinaire » et aussi activer les changements de comportement autour de **biens communs : les ressources naturelles de la ville** (la nature ordinaire, la biodiversité en zone urbaine, les ressources en eau, le fleuve, les forêts et autres espaces naturels). Un service civique a été recruté pour travailler cette question.

La question de l'adaptation au changement climatique, évoquée précédemment, est ici aussi bien présente. Cette question de l'adaptation permet d'ailleurs également de s'intéresser à la problématique des espèces invasives qui peuvent modifier profondément les écosystèmes locaux.

Les exemples d'actions concrètes

Parmi les nouvelles actions qui pourraient être valorisées ou développées, il est possible de citer :

- Valoriser le site naturel de Repainville dans le cadre de l'Atelier Urbain de Proximité
- Réaménager le Jardin des Plantes
- Généraliser le programme expérimental d'inventaires naturalistes avec l'Université
- Définir et mettre en œuvre des plans de gestion spécifiques des espaces naturels et sauvages (pentes boisées, coteaux calcicoles,..)
- Soutenir activement les initiatives citoyennes solidaires : ruchers, jardins partagés, etc.

3. La cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de toutes et tous

La Politique de la Ville, principal pilier social du développement durable

En matière de cohésion sociale et de solidarité, l'Agenda 21 dans sa rédaction initiale pouvait paraître « timide », avec ses trois actions dont le plan de mise aux normes des foyers logements symbolisé par la construction par Habitat 76 de la résidence « Rose des sables » (soixante-seize logements) gérée par le CCAS. Finalement, ce sont de nombreuses politiques publiques qui sont venues donner corps à cette ambition. En effet, les nombreuses actions programmées au titre de la politique de la ville, déjà engagées ou prévues au Contrat de Ville 2015/2020, sont autant de leviers de l'amélioration du vivre ensemble, de l'égalité, de la citoyenneté et ce autour de 4 axes : jeunesse, égalité, lutte contre les discriminations et développement durable et participation des habitants.

C'est également tout le programme en matière d'égalité des femmes et des hommes qui vient renforcer la cohésion sociale au sein de la Ville de Rouen, ainsi que le travail sur les pratiques sportives ou encore la politique liée au handicap.

L'épanouissement de chaque rouennais, de chaque rouennaise est aussi au cœur des démarches de développement durable. Onze actions étaient programmées dans l'Agenda 21 telles que l'aménagement des quais bas ou encore la création de parcours de randonnées. Ici encore, la Politique de la Ville est l'un des premiers pourvoyeurs d'actions complémentaires : politique de soutien pour l'accès à l'emploi, à la culture, à la démocratie de proximité, ... Le Contrat Local de Santé est également un outil qui entre en résonance avec les objectifs de l'Agenda 21.

Les quartiers concernés par le zonage Politique de la Ville bénéficient de mesures spécifiques. Mais, **comment en mesurer l'impact, au-delà des indicateurs quantitatifs tels que le nombre de personnes atteintes, les coûts,...** ? Cette question se pose à tous les territoires car l'impact social des actions menées n'est pas une donnée aisément qualifiable. La Ville de Rouen, grande ville universitaire, a la chance d'avoir à portée de main des enseignants-chercheurs et des étudiants. La piste de partenariats, sur ces questions délicates mais passionnantes, pourrait être creusée dans le cadre de l'élaboration du nouvel Agenda 21 municipal.

Des quartiers, une seule Ville

La Politique de la Ville vient mettre en lumière des quartiers socialement fragiles.

Il peut être judicieux de poursuivre et renforcer les actions qui visent à « normaliser » ces quartiers, en les intégrant dans la programmation classique de la ville en matière d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Ainsi, la programmation Rouen Impressionnée, notamment grâce aux 25 fresques de Street Art sur toute la ville, avance dans ce sens.

Dans cette même perspective, la programmation culturelle « Politique de la Ville » est-elle intégrée, et promue en tant que tel, à la programmation culturelle de la ville ? **La mobilité culturelle est tout autant un enjeu que l'offre culturelle**, pour que les publics se rencontrent, se parlent, se respectent ; pour éviter toute fracture culturelle.

L'épanouissement des habitants passe aussi par leur capacité à devenir des citoyens agissants. Comment rendre cet état possible ? Des instances de démocratie participative existent : faut-il les renforcer, leur octroyer plus de moyens, les rendre plus ouvertes et/ou adaptées aux nouvelles pratiques, notamment numériques ?) ?

Ces questions peuvent être posées dans le cadre du nouvel Agenda 21.

Les exemples d'actions concrètes

Parmi les actions du plan 2011-2014 de l'Agenda 21, il est possible de citer sans exhaustivité :

- Construire une salle des associations et des fêtes François Salomon à la Lombardie
- Aménager les quais bas rive gauche
- Développer les échanges avec des établissements culturels et sportifs de pays étrangers
- Augmenter l'offre de places en crèche sur l'ensemble de la ville
- Dresser puis mettre en œuvre un plan d'actions en matière de handicap (accueil des publics, accessibilité du domaine public et des bâtiments municipaux, etc.)

Parmi les nouvelles actions qui pourraient être valorisées ou développées, il est possible de citer :

- Développer des marches exploratoires suite à l'expérimentation à la Lombardie
- Prolonger le plan « lecture publique" (Rn'Bi)
- Décliner et mettre en œuvre un plan d'actions dans le cadre de la convention "Rouen Friendly Normandie »
- Décliner et mettre en œuvre un plan d'actions dans le cadre du groupe de travail « mieux vivre dans son logement »"
- Poursuivre le programme « Parler Bambin »
- Mettre en œuvre l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) en lien avec le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

4. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

50% de produits Bio et/ou locaux dans la restauration collective scolaire, tel est l'objectif majeur porté par l'Agenda 21 élaboré en 2011. La Ville de Rouen semble être sur le point d'atteindre ce résultat au regard des chiffres déjà obtenus : 86% de produits frais, 38% de produits locaux, viande normande (hors veau et agneau), ... Un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire est en cours d'élaboration pour consolider cette politique publique de l'alimentation. Cet enjeu de l'alimentation est à croiser avec les engagements en matière de santé et de bien-être. Pour rappel, le Contrat Local de Santé s'articule autour de trois axes :

- faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention,
- coordonner les acteurs de santé et la continuité de la prise en charge,
- développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé.

Pour aller plus loin dans un contexte réglementaire complexe, les réflexions peuvent être poursuivies et consolidées sur la pertinence d'une offre de repas végétarien ou du moins sur la réduction de la part de la viande.

La Ville porte une attention certaine au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire. Il y a sans doute ici des convergences à trouver entre les partenaires institutionnels de l'ESS (Région et son futur schéma pour l'économie, l'innovation et l'internationalisation, SRDEII, la Chambre Régionale de l'ESS, les chambres consulaires, ...), les entrepreneurs porteurs de projets, les associations de l'alimentation, de l'environnement, de l'agriculture à l'échelle de la Ville pour **faire de l'alimentation un levier transversal** favorisant :

- la santé et le bien-être des habitants,
- le maintien ou le développement d'une agriculture urbaine,
- le développement de l'économie artisanale/agricole locale,
- la préservation de la biodiversité et des ressources.

Par ailleurs, la consommation responsable peut prendre corps sous d'autres formes telles que l'accompagnement du développement de la monnaie complémentaire, l'incitation à l'économie circulaire ou encore le soutien aux projets d'autoproduction et l'autoconsommation en matière d'énergie.

Parmi les nouvelles actions qui pourraient être valorisées ou développées, il est possible de citer :

- Etendre l'expérimentation relative au « gaspillage alimentaire » à toutes écoles
- Soutenir la filière locale apicole sur les Hauts en lien avec Inter'maïde emploi
- Soutenir la création d'un garage solidaire
- Soutenir un Système d'Echange Local (SEL)
- Elaborer et faire appliquer la charte du Mécénat écoresponsable
- Créer une mention « DD » dans le cadre du prix de l'accueil (critères éthiques, d'accessibilité, d'approvisionnement local, d'éclairage durable, de tri des déchets, etc).
- Soutenir la monnaie Locale « Agnel »

5. Le processus de développement durable de la ville

La Ville de Rouen vise l'exemplarité de ses propres pratiques afin d'amorcer un effet d'entraînement. Elle s'y attèle résolument en matière « d'Énergie » de ses bâtiments notamment.

Les objectifs méthodologiques adoptés pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 ont conduit à insuffler une nouvelle dynamique et à proposer de nouvelles pratiques prenant en compte de manière plus transversale et participative les enjeux de Développement Durable. A titre d'exemple, le « suivi sous le prisme du développement durable » de toutes les délibérations municipales au travers d'un visa « Agenda 21 » ou par la prise en compte, de 2011 à 2014, de critères de Développement Durable dans le choix des projets mis en œuvre dans le cadre du budget participatif des Conseils de Quartier.

En matière de gouvernance, il est à noter les actions innovantes telles que « Les Lombardines », les femmes en marche dans l'objectif de s'approprier tout leur quartier et le « LabFab » pour une participation active des jeunes à la vie de la cité.

Une des questions que la ville souhaite traiter est celle du suivi global de sa démarche de développement durable. La complexité est réelle. L'Agenda 21 n'est qu'un des outils au service du développement durable. Les politiques culturelle, éducative, sociale, de santé, d'égalité, y participent. Faut-il créer un tableau de bord exhaustif de toutes les actions municipales ? Y intégrer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ?

Une autre approche est possible. L'ensemble des politiques municipales tendent vers un objectif soutenable : le plein bien-être des habitants dans une ville attractive, résiliente et au cadre de vie préservé. Il pourrait être judicieux de mener une réflexion sur l'identification de critères méthodologiques simples, de questions préalables applicables à toute politique, toute action pour assurer que les principaux objectifs de l'Agenda 21 sont bien respectés.

A titre d'exemples et en suivant l'organisation par pôle des services municipaux :

- **Attractivité & cadre de vie**

- ✓ Culture, jeunesse & vie associative :
 - Je vérifie l'articulation de l'action dans le périmètre urbain : quartiers prioritaires avec les autres
 - Je vérifie la mise en réseau des acteurs
- ✓ Economie locale & coopération internationale :
 - Je vérifie la prise en compte de l'approche ESS
- ✓ Espaces publics & naturels
 - Je vérifie l'absence de recours à des produits phytosanitaires
 - Je vérifie les modalités d'appropriation de l'espace par les citoyens (sciences participatives, Ville comestible, ...)
- ✓ Manifestations publiques
 - Je vérifie les fondamentaux : quelle gestion des déchets et des ressources
 - Je vérifie la place des acteurs citoyens & associatifs
 - Je vérifie l'accessibilité à tous les publics
- ✓ Vie sportive
 - Je vérifie la mixité des publics
 - Je vérifie la prise en compte de la lutte contre les discriminations
 - Je vérifie l'approche santé/bien-être

- **Enfance, solidarité & citoyenneté**

- ✓ Temps de l'enfant
 - Je vérifie la place des questions environnementales (éducation à l'environnement)
 - Je vérifie la mixité entre les genres, les quartiers, etc.
- ✓ Solidarité, cohésion sociale & CCAS
 - Je vérifie l'interaction entre les quartiers
 - Je vérifie l'association en amont des habitants
- ✓ Relation citoyenne
 - Je vérifie le respect des principes de la laïcité
 - Je vérifie l'accessibilité de l'ensemble des prestations délivrées

- **Management des ressources**

- ✓ Affaires juridiques
 - Je vérifie les clauses sociales et/ou environnementales
- ✓ Finances
 - Je vérifie l'approche en coût global
- ✓ Logistique & achats
 - Je vérifie le critère d'empreinte écologique des achats
- ✓ Patrimoine bâti
 - Je vérifie le respect des objectifs énergétiques (BBC par exemple)
- ✓ Ressources humaines
 - Je vérifie le respect de la charte égalité des femmes et des hommes
- ✓ Systèmes d'information
 - Je vérifie les fondamentaux : quelle gestion des déchets et des ressources

Une grille simple de type « liste de contrôle » pourrait ainsi être élaborée avec les services, avec trois items au plus par thématique, et assurer la soutenabilité des politiques municipales. Le nouvel Agenda 21 viendrait parachever cette démarche autour d'actions ou de thématiques particulièrement emblématique de l'engagement municipal.

Parmi les nouvelles actions qui pourraient être renforcées ou développées, il est possible de citer :

- Sur la base d'un rapport de situation comparée, poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions en matière d'égalité des femmes et des hommes
- Poursuivre la politique de dématérialisation et d'impression
- Poursuivre la réhabilitation thermique haute performance énergétique des bâtiments de la Ville et recourir aux énergies renouvelables
- Initier une démarche « actions d'économies d'énergie avec peu d'investissement » dans les bâtiments et équipements municipaux (diagnostic des usages, groupes de réflexion associant les usagers, élaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan d'actions)
- Mettre en œuvre le plan de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Dans le cadre du Plan de Déplacement des employés, mettre en œuvre le plan de réforme des parkings de l'Hôtel de Ville et étendre le dispositif aux autres sites
- Intégrer systématiquement une clause énergie/carbone dans les marchés de la Ville

6. Vers un Agenda 21, nouvelle génération

La lecture des différents documents cités en introduction fait émerger des questionnements susceptibles d'alimenter le processus d'élaboration du nouvel Agenda 21 de la Ville de Rouen.

Quels axes prioritaires pour l'Agenda 21 ?

Les défis majeurs à relever sont les suivants :

- L'adaptation au changement climatique (Finalités 1 & 2) : Comment adapter aujourd'hui la ville aux conditions de 2050 ?
- La culture (Finalités 3 & 4) : Comment faire de la culture un levier de la ville épanouie ?
- Le citoyen agissant (Finalités 3 & 4) : Comment rendre chaque citoyen acteur incontournable du Développement Durable et de la ville en général ?
- L'économie solidaire (Finalité 5) : Comment faire de l'Economie Sociale et Solidaire un pilier de l'économie de proximité ?
- La communication : Quelle stratégie globale de communication développer mettant le Développement Durable en exergue ?
- L'accompagnement au changement : Comment construire une politique du changement des comportements et d'exemplarité en interne des services de la Ville et en externe ?

Comment construire et faire vivre le second plan d'actions de l'Agenda 21 ?

Les principaux enjeux sont les suivants :

- L'articulation des dispositifs : Comment articuler efficacement les politiques Energie-climat et de développement durable de la Ville et de la Métropole Rouen Normandie ?
- La gouvernance : Comment impliquer efficacement l'ensemble des parties prenantes et la société civile en particulier ? (Dans un premier temps, il serait intéressant de réaliser une cartographie des différentes instances de concertation existantes à ce jour et de leurs champs d'intervention : habitants, acteurs économiques, universitaires, etc...).
- L'évaluation de l'impact : Comment mesurer « simplement » l'impact des actions et des politiques de développement durable menées ? Quel tableau de bord, quels indicateurs-clés ? Quel(s) point(s) de contrôle préalable à la mise en œuvre des actions ?
- La lisibilité financière : Comment mettre en valeur les logiques d'investissement et de fonctionnement ? Comment valoriser les coûts évités en lien avec la mesure d'impact ?

Les principales étapes de la démarche d'élaboration du futur plan d'actions

1. L'identification des actions

Elle se fera dans le cadre d'ateliers de créativité durant lesquels une centaine de participants (pour chaque atelier : 8 agents municipaux et deux citoyens et/ou des experts en fonction de la technicité des sujets traités) devront répondre à trois questionnements liés à chacun des piliers du développement durable :

- Pilier environnemental
 - . Comment anticiper et se préparer aux risques climatiques ?
 - . Comment vivre et protéger nos richesses naturelles ?
 - . Comment limiter les gaspillages : changeons nos pratiques quotidiennes ?
- Pilier social
 - . Education, loisirs et social pour tous, comment poursuivre nos efforts ?
 - . Comment accompagner les générations vers plus de solidarité ?
 - . Quelle solidarité face aux défis environnementaux ?
- Pilier économique
 - . Vers l'autosuffisance, comment devenir producteur d'énergie ?
 - . Comment développer une économie du partage ?
 - . Comment manger responsable ?

2. La construction du plan d'actions

Dans un premier temps, les Comités d'expertise internes sélectionneront les actions ou proposeront des alternatives. Puis, les fiches-action seront finalisées au cours de nouveaux ateliers :

- Atelier « actions partenariales »
 - . Participants : partenaires (Métropole, associations,...), élus thématiques et services
 - . Objectif : définir quelle(s) contribution(s) chaque partenaire peut apporter (moyens techniques, humains, logistiques, financiers, etc.)
- Atelier « actions internes »
 - . Objectif : définir le porteur de l'action, les directions associées, les moyens à mobiliser, les délais,...
- Atelier « actions citoyennes »
 - . Participants : citoyens et services
 - . Objectif : inciter les citoyens à agir, à changer leurs pratiques ou comportements (Exemple de thème : le gaspillage alimentaire dans les cantines). 2 à 3 actions seront retenues dans une perspective d'évaluation participative lors de la mise en œuvre du plan d'actions

Le plan d'actions 2016-2020 devra être plus resserré que le précédent et ne comporter que 20 à 30 actions au maximum.